



**Caprins
Lait**
Collectif BioRéférences



LES EXPLOITATIONS CAPRINES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU MASSIF CENTRAL

Résultats de la campagne 2016

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :

Philippe ALLAIX, Chambre d'agriculture de la Loire

Aurélie BILLON, BIO BOURGOGNE

Françoise BOUILLON, Chambre d'agriculture de la Lozère

Sylvie DENIS, Chambre d'agriculture de la Corrèze

Alexandre BANCAREL, APABA

Christel NAYET, Chambre d'agriculture de la Drôme

Synthèse des données et rédaction :

Catherine DE BOISSIEU, Institut de l'élevage

Mars 2018



1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle AB Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle AB Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif Central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif Central a été constitué. Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau de douze fermes caprines pour la campagne 2016.

2. L'élevage caprin certifié en agriculture biologique en France et dans le Massif Central *(sources Agence Bio/OC, Agreste 2015 ; enquête annuelle laitière SSP ; GEB-Institut de l'élevage)*

En 2016, l'Agence Bio dénombrait 32 264 producteurs engagés en agriculture biologique, dont 35% pratiquent l'élevage d'herbivores et seulement 3% détiennent un élevage caprin. Les 951 exploitations recensées avec une activité caprine certifiées en agriculture biologique (88%) ou en conversion (12%) détenaient un total de 58 578 chèvres, soit une moyenne de 62 chèvres par exploitation. Ce nombre d'exploitations a progressé de près de 8% en un an. Selon Agreste, 73% de ces exploitations engagées dans la production caprine biologique déclarent transformer à la ferme.



Dans les 22 départements intégrés en partie ou en totalité dans le Massif Central, l'Agence Bio recensait pour la même année 295 exploitations certifiées ou en cours de conversion avec un cheptel caprin, soit une progression de 27% par rapport à 2011 et de 2% pour la seule année 2015. Ces exploitations détenaient un cheptel total de 16 892 chèvres, soit une moyenne de 57 chèvres par exploitation.

Par ailleurs, l'utilisation industrielle de lait de chèvre certifié biologique progresse avec 16 établissements assurant la collecte au niveau national. Avec près de 5,74 millions de litres en 2016, soit seulement 1,2% de la collecte totale de lait de chèvre, la collecte de lait de chèvre biologique a doublé sur les 5 dernières années. Les fabrications industrielles de fromages de chèvre biologiques s'élèvent quant à elles à 1 098 tonnes en 2016 (composées pour moitié environ de fromages affinés et pour moitié de fromages frais).

Plus localement sur la zone du Massif Central, la demande reste soutenue : le marché des produits fabriqués à base de lait de chèvre biologique est en plein développement. Corollaire de cette évolution, les laiteries de La Lémance, de la Bergerie de Lozère (groupe Triballat-Noyal) et de Val d'Ormeze cherchent à développer leur collecte pour satisfaire leurs fabrications actuelles et la demande croissante de leurs clients.

3. Les exploitations caprines suivies dans le cadre du projet BioRéférences

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de la campagne 2016 des 13 exploitations caprines laitières et fromagères suivies dans le cadre du projet BioRéférences. Ces suivis ont été réalisés par les Chambres d'agriculture de Corrèze, Drôme, Loire et Lozère, l'Association de Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron [APABA], et l'association Bio Bourgogne.

Entre 2014 et 2016, deux exploitations en transformation fromagère fermière ont arrêté le suivi et ont été remplacées. Une exploitation en livraison est également venue compléter le nombre de suivi à partir de 2015.

Les 13 exploitations caprines suivies en 2016 se répartissent en deux systèmes distincts :

- 5 exploitations sont des systèmes livreurs dont la majorité de la production de lait de chèvre est commercialisée à une laiterie ;
- 8 exploitations sont des systèmes fromagers dont la majorité de la production est transformée à la ferme et commercialisée en circuits courts.

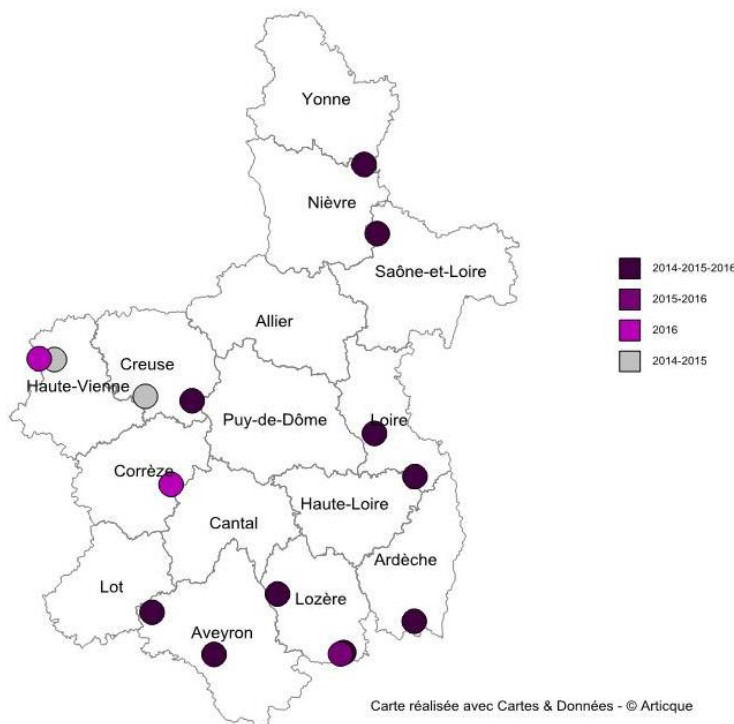
Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif Central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes aux structures hétérogènes. Les résultats doivent donc être utilisés avec précaution.



Pour les systèmes livreurs, la conversion en agriculture biologique est récente, entre 2012 et 2013, et caractéristique de la demande croissante en lait de chèvre biologique ces dernières années. Pour les systèmes fromagers, la conversion en agriculture biologique est soit récente (≤ 5 ans) pour 6 exploitations, soit ancienne (> 10 ans) pour 2 exploitations.

Figure 1. Localisation des exploitations caprines suivies

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)



3.1. Structure des exploitations suivies

Le tableau ci-dessous présente les structures moyennes des exploitations suivies dans le projet. La main d'œuvre totale présente sur les exploitations est de 2 UMO pour les livreurs et de 2,9 UMO pour les fromagers. Il s'agit de main d'œuvre essentiellement familiale, 3 exploitations font appel à un salarié pour un quart temps et 3 exploitations font appel à un ou plusieurs salariés à temps plein.

Tableau 1. Structure des exploitations caprines

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)

	Fromagers		Livreurs	
	2016	Evol 2015 - 2016 [éch. constant]	2016	Evol 2015 - 2016 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	8	6	5	5
Main-d'œuvre totale [UMO]	2.9	+2%	2.0	+1%
Main-d'œuvre exploitante [UMO]	1.6	=	1.4	-1%
Main-d'œuvre salariée [UMO]	1.1	+4%	0.5	+7%
Main-d'œuvre bénévole [UMO]	0.1	=	0.2	=
Main-d'œuvre atelier caprin [UMO]	1.6	-14%	1.4	+2%
SAU [ha]	51	+4%	40	=
SFP hors parcours [ha]	47	+8%	30	-6%
Surface en herbe [ha]	43	=	30	-7%
Surfaces pastorales* [ha]	29	=	78	=
Grandes cultures [ha]	4	-43%	10	+22%
Cheptel total [UGB]	35	+3%	48	+4%
Cheptel caprin [UGB]	14	=	40	+9%
Nombre de chèvres	72	=	191	+8%
Lait de chèvre produit [litres]	33 419	=	120 447	-2%

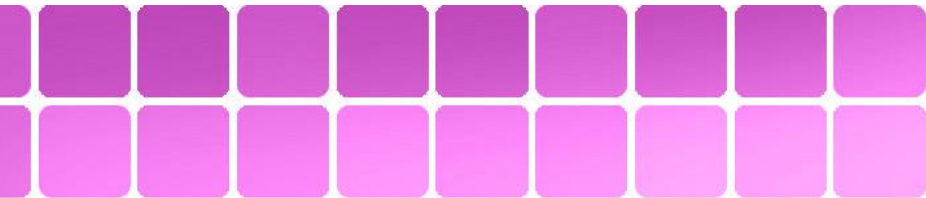
* pour les élevages qui en possèdent



La moyenne des deux groupes cache une variabilité importante dans les structures des exploitations suivies :

- la SAU varie de 2 à 176 ha chez les fromagers et de 15 à 94 ha chez les livreurs ;
- pour certaines exploitations, la SAU peut être complétée par des surfaces pastorales (jusqu'à 53 ha de parcours pour les fromagers et 117 ha de parcours chez les livreurs) ;
- le cheptel total (atelier caprin + autre(s) atelier(s) herbivore(s)) varie de 9 à 143 UGB chez les fromagers et de 18 à 98 UGB chez les livreurs, et seules 4 exploitations sont spécialisées en production caprine ;
- le nombre de chèvres varie de 36 à 183 chèvres chez les fromagers et de 90 à 437 chèvres chez les livreurs ;
- et le volume de lait de chèvre produit varie de 11 200 litres à 88 800 litres chez les fromagers et de 42 000 à 328 000 litres chez les livreurs.

Chez les fromagers, les systèmes étudiés sont très divers : de 22 chèvres par UMO dans un élevage avec une bonne productivité laitière et une très bonne valorisation des parcours (peu d'achats de fourrages et pas de charges de mécanisation) à 75 chèvres par UMO dans une structure qui fonctionne depuis longtemps et qui commercialise la totalité de sa production en expédition.



L'évolution des surfaces en grandes cultures s'explique par les petites surfaces concernées (4 ha chez les fromagers, 10 ha chez les livreurs) et par les systèmes en agriculture biologique majoritairement basé sur des rotations évoluant chaque année.

La logique de conversion vers l'agriculture biologique est différente selon le type d'exploitation. Les exploitations en livraison se sont récemment converties à l'agriculture biologique (2012 ou 2013) suite à la crise traversée par la filière caprine conventionnelle en 2011 et pour répondre à une demande des laiteries en recherche croissante de lait certifié AB. Chez les fromagers, certaines exploitations sont « historiquement » en agriculture biologique depuis l'installation des exploitants (que cette installation soit récente ou non) et d'autres ont fait le choix de l'agriculture biologique par conviction ou pour élargir leur gamme de circuits de commercialisation et leurs clients potentiels (magasins spécialisés, demande des clients sur les marchés,...).

Figure 2. Evolution des structures d'exploitation entre 2014 et 2016 [échantillon constant, N= 6 fromagers et 5 livreurs]

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)

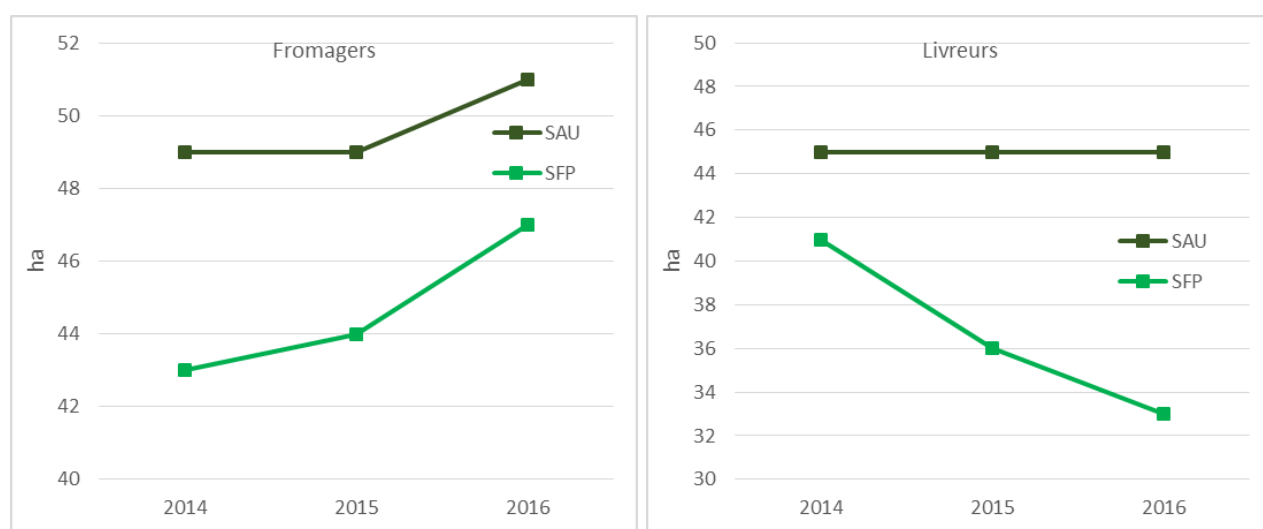
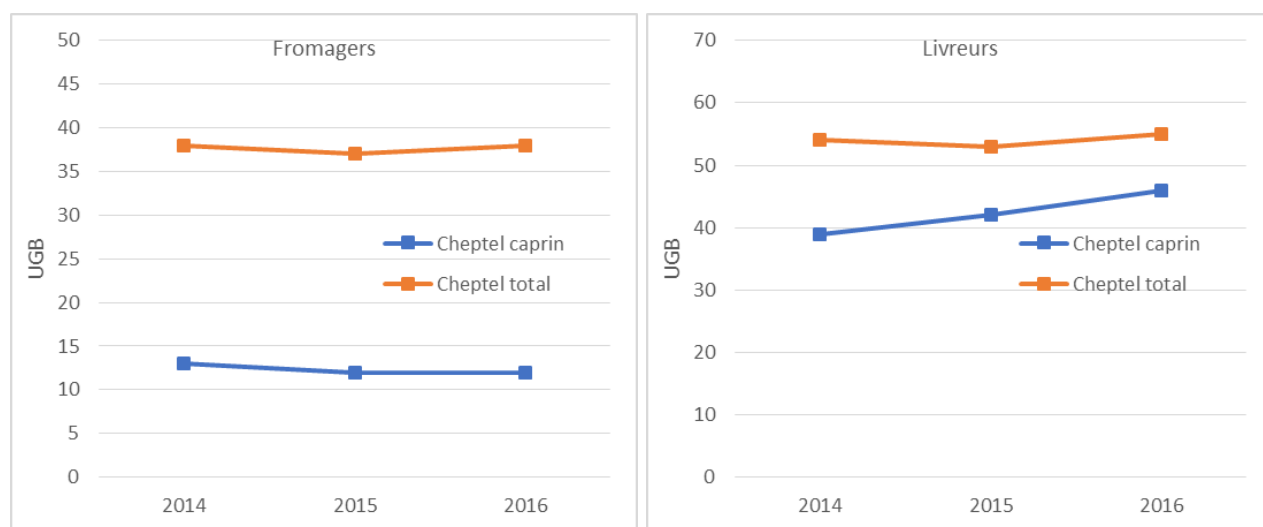


Figure 3. Evolution des cheptels entre 2014 et 2016 [échantillon constant, N= 6 fromagers et 5 livreurs]

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)



3.2. Résultats technico-économiques de l'atelier caprin

Le tableau ci-dessous présente les résultats moyens de la marge brute de l'atelier caprin. A que noter dans le groupe des livreurs, une exploitation a transformé une partie du lait produit (6%) au cours de la campagne 2016. Dans le groupe des livreurs, une exploitation a par ailleurs un fonctionnement d'atelier un peu atypique des 4 autres avec des mises-bas en contre saison.

Tableau 2. Résultats technico-économiques de l'atelier caprin

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)

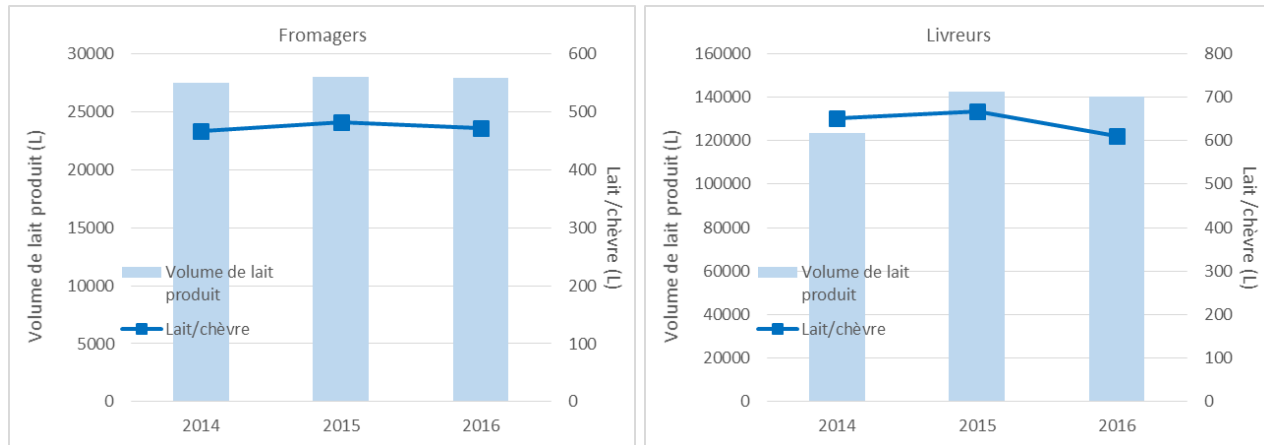
	Fromagers		Livreurs	
	2016	Evol 2015 - 2016 [éch. constant]	2016	Evol 2015 - 2016 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	8	6	5	5
Nombre de chèvres	72	=	191	+8%
Lait de chèvre produit [litres]	33 419	=	120 447	-2%
Lait de chèvre produit /chèvre [litres]	472	+2%	581	-10%
Lait de chèvre produit /UMO atelier caprin [litres]	18 620	+14%	78 402	-5%
Lait de chèvre vendu laiterie [litres]	-	-	119 447	-1%
Lait de chèvre transformé [litres]	30 735	-7%	ns	ns
Prix du lait vendu laiterie [€/1000 litres]	-	-	860	+6%
Prix du lait transformé [€/1000 litres]	2 302	+7%	-	-
Concentrés et déshydratés des chèvres [kg/chèvre]	263	+12%	267	-21%
Part des concentrés et déshydratés achetés [%]	70%	-8 pts	80%	-9 pts
Concentrés et déshydratés des chèvres [g/litre]	576	+11%	445	-14%
Fourrages distribués [kg MS/chèvre]	557	-5%	512	-29%
Part des fourrages achetés [%]	18%	-5 pts	19%	-10 pts
Produit caprin + produit SFP caprine [€/chèvre]	1 000	=	519	-5%
Charges opérationnelles [€/chèvre]	293	-6%	245	-24%
dont charges d'alimentation [€/chèvre]	157	=	190	-23%
dont contrôle de perf. et frais de reproduction [€/chèvre]	8	+20%	19	+2%
dont frais vétérinaire [€/chèvre]	17	+1%	12	-8%
dont autres charges d'élevage [€/chèvre]	26	-16%	22	-39%
dont charges SFP caprine [€/chèvre]	19	+170%	7	-7%
dont frais de transformation [€/chèvre]	36	-17%	-	-
dont frais de commercialisation [€/chèvre]	44	-9%	-	-
Frais de transformation et de commercialisation [€/1000 litres]	187	-12%	-	-
Marge brute atelier caprin avec aides [€/chèvre]	771	+9%	297	+23%
Marge brute atelier caprin avec aides [€/1000 litres]	1 634	+6%	515	+35%
Marge brute atelier caprin avec aides [€/UMO atelier caprin]	33 104	+21%	41 089	+29%





Figure 4. Evolution des volumes produits entre 2014 et 2016 [échantillon constant, N= 6 fromagers et 5 livreurs]

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)



Dans le **groupe des fromagers**, la variabilité de l'échantillon sur la productivité par chèvre (313 litres/chèvre à 720 litres/chèvre) s'explique par plusieurs facteurs : plusieurs élevages sont en monotrait toute l'année et une exploitation élève des chèvres de race poitevine et massif central. En 2016 on note une légère progression de la marge brute dégagée par l'atelier tirée par une légère hausse du prix du lait transformé (+7%). Le prix moyen du lait transformé s'est élevé à 2 302 €/1000 litres en 2016 dans les 8 exploitations suivies. A titre indicatif, le prix du lait transformé dans les exploitations fromagères conventionnelles suivies dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage dans les zones Sud-ouest et Rhône-Alpes s'élève à 1 969 €/1000 litres en 2016 en moyenne. Les exploitations fromagères suivies bénéficient d'une légère meilleure valorisation de leur lait du fait de leur certification en agriculture biologique. Mais pour ces éleveurs, la certification est davantage là pour répondre à une conviction personnelle des exploitants ou contribuer à une image de leurs produits que pour bénéficier d'une meilleure valorisation. Par ailleurs, l'éloignement des exploitations caprines du Massif Central des grandes villes ou des pôles importants de consommation les obligent à avoir une diversité importante de circuits de commercialisation : marchés, magasins ou épiceries spécialisés, restaurateurs...



En complément, la marge brute avec aides dégagée dans les exploitations fromagères en conventionnelles suivies en appui technique par les organismes de contrôle laitier dans les régions Bourgogne et Rhône-Alpes s'élève à 1 163 €/chèvre (source : Cap'T€C). La différence majeure provient de la productivité par chèvre qui s'élève à 706 litres/chèvre en conventionnel contre 472 litres/chèvre en moyenne dans les 8 exploitations en agriculture biologique suivies ici.

Dans le **groupe des livreurs**, la légère baisse du volume produit s'explique par une exploitation à contre-saison très dépendante de la qualité des fourrages qui connaît des difficultés pour maintenir une production laitière régulière sur l'année. Malgré les conditions difficiles de pâturage au printemps, on note une nette diminution des quantités de fourrages distribués en 2016 et des achats moindres de fourrages.

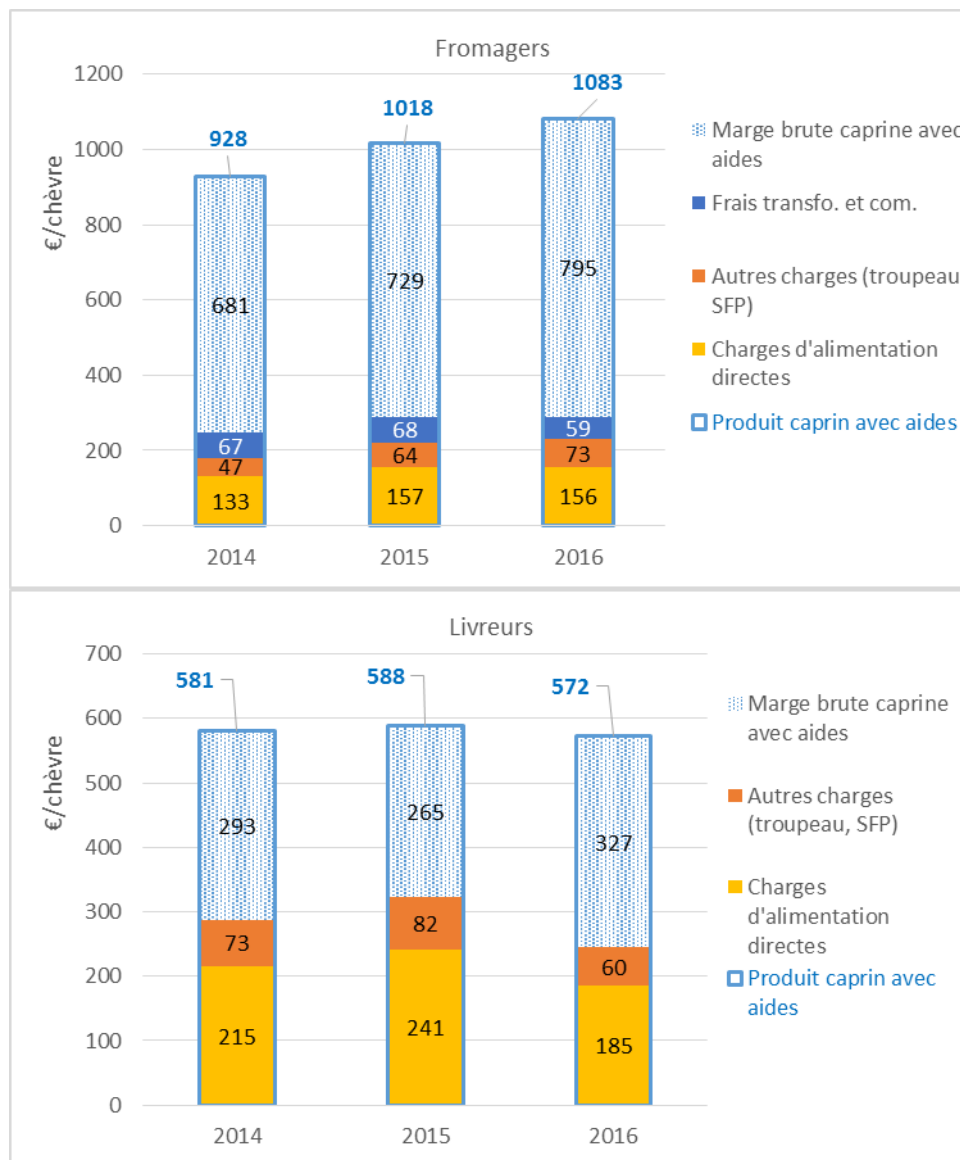
En 2016, l'augmentation du prix du lait valorisé en moyenne à 860 €/1000 litres couplée à une baisse des charges opérationnelles entraînent une nette amélioration de la marge brute dégagée par les ateliers livreurs. A titre indicatif, le prix moyen du lait de chèvre conventionnel pour la campagne 2016 était de 695 €/1000 litres au niveau national (source : Institut de l'élevage – GEB) et la marge brute avec aides dégagée dans les exploitations conventionnelles en livraison suivies en appui technique par les organismes de contrôle laitier s'élève à 383 €/chèvre (source : Cap'T€C). Les différences s'expliquent là encore par une productivité laitière par chèvre moins élevée dans les 5 élevages suivis (581 litres/chèvre vs 834 litres/chèvre en conventionnel) pour un niveau de charges opérationnelles similaire (245 €/chèvre vs 264 €/chèvre).

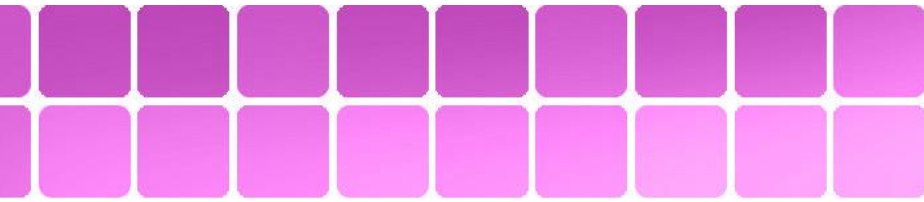
Du côté des charges opérationnelles l'alimentation représente 54% des charges opérationnelles de l'atelier pour les fromagers, 78% pour les livreurs. Après une forte augmentation entre 2014 et 2015 (principalement due à la quantité des stocks fourragers pénalisés par l'été et l'automne 2014 humides), elles ont nettement diminué pour les livreurs entre 2015 et 2016 grâce à la diminution des fourrages achetés et des concentrés et déshydratés distribués.

Chez les fromagers, les frais de transformation et de commercialisation représente 27% des charges opérationnelles de l'atelier.

Figure 5. Evolution de la marge brute caprine avec aides par chèvre et ses composantes entre 2014 et 2016 [échantillon constant, N= 6 fromagers et 5 livreurs]

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)

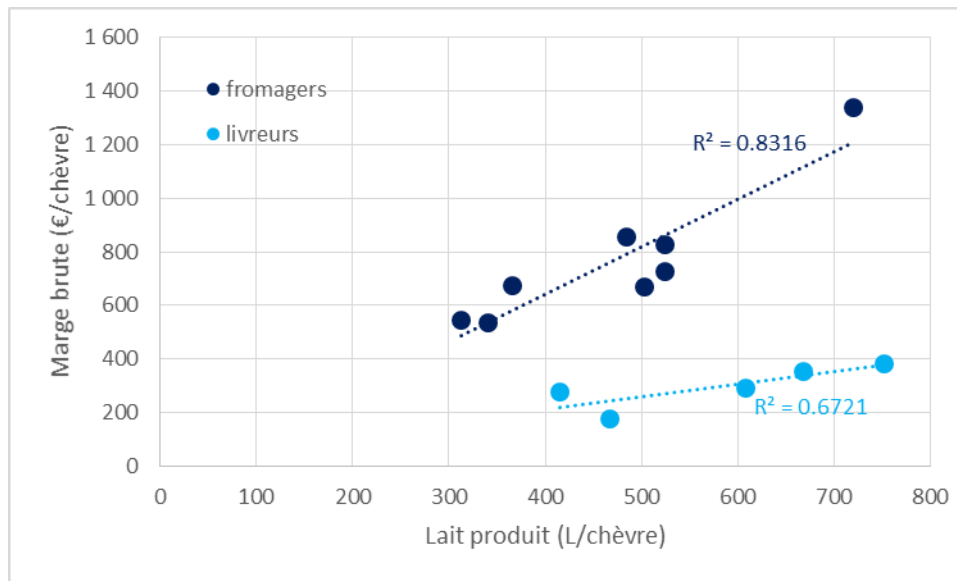




Autour de la moyenne, on note une dispersion importante des marges brutes dégagées par les ateliers caprins fromagers et livreurs suivis. Malgré ces résultats, cela n'empêche pas de mettre en avant une nette corrélation entre la marge brute par chèvre dégagée par l'atelier et le niveau de productivité laitière des animaux.

Figure 6. Lien entre productivité laitière et marge brute dégagée par l'atelier caprin

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)



3.3. Résultats économiques de l'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les résultats économiques globaux au niveau de l'exploitation. L'analyse des moyennes dans cette partie économique sur un petit nombre de fermes est particulièrement délicate, compte tenu de la présence dans les groupes d'exploitations de structures très diverses et de systèmes mixtes ou diversifiés.

Ainsi, deux exploitations « atypiques » du point de vue de leur structure ont été écartées de l'analyse (en fromager : une très grande structure avec plusieurs ateliers laitiers dans laquelle l'atelier caprin ne représente que 12% du produit brut ; en livreur : une exploitation avec une part importante de produits d'autres activités liée à une activité expérimentale).

Tableau 3. Résultats économiques de l'exploitation

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)

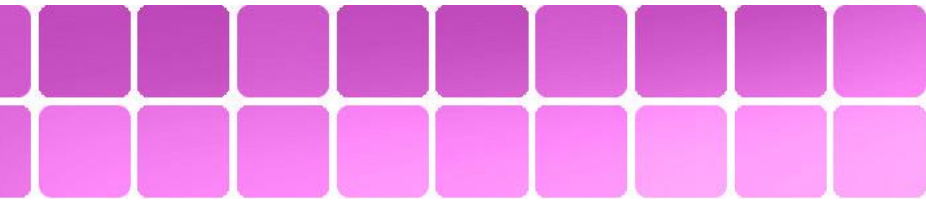
	Fromagers		Livreurs	
	2016	Evol 2015 - 2016 [éch. constant]	2016	Evol 2015 - 2016 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	7	5	4	4
Produit brut total [€]	109 152	+14%	189 040	+2%
Produit brut total /UMO exploitant [€]	83 935	+13%	121 912	+6%
Produit atelier caprin [€]	76 811	+7%	127 314	-0%
en % du produit brut	67%	-4 pts	65%	-1 pts
Produits végétaux [€]	2 338	+40%	19 029	+34%
Aides totales [€]	21 875	+16%	41 697	+7%
Charges opérationnelles [€]	27 368	+7%	65 399	-22%
en % du produit brut	24%	-1 pts	33%	-9 pts
Charges de structure hors amo. et frais financiers [€]	33 857	-4%	49 090	-1%
en % du produit brut	30%	-5 pts	28%	-4 pts
Excédent brut d'exploitation [€]	47 927	+31%	74 551	+47%
en % du produit brut	46%	+6 pts	40%	+13 pts
Excédent brut d'exploitation /UMO exploitant [€]	34 753	+30%	49 470	+54%
Annuités + frais financiers court terme [€]	11 323	+11%	32 251	+60%
en % de l'excédent brut d'exploitation	12%	=	11%	+3 pts
Revenu disponible [€]	36 607	+37%	42 327	+38%
en % du produit brut	34%	+7 pts	28%	+10 pts
Revenu disponible /UMO exploitant [€]	25 882	+37%	30 633	+54%



Depuis 2014, le revenu disponible dégagé par les **élevages fromagers** continue sa progression pour atteindre 25 800 €/exploitant. Cette évolution s'explique en grande partie par l'impact positif de la réforme de la PAC sur ces exploitations (+34% d'aides entre 2014 et 2015, +16% entre 2015 et 2016) et la légère amélioration de la marge brute.

Dans le **groupe des livreurs** en revanche, situés sur la zone sud du Massif central, la réforme de la PAC a eu un impact plus modéré sur le niveau des aides. On note cette année une nette amélioration du revenu disponible par exploitant qui s'explique par : une amélioration de la marge brute dégagée par l'atelier caprin et un niveau de charges opérationnelles en repli. Après environ 5 ans de fonctionnement en agriculture biologique, ces élevages livreurs - pour lesquels la transition avec l'agriculture conventionnelle a pu être difficile (sur la reproduction notamment) - semblent avoir trouvé un rythme de croisière leur permettant de dégager un revenu disponible suffisant.

Dans les deux groupes, on note une bonne efficacité économique (40% ou 46% d'EBE /produit brut) et des niveaux d'annuités cohérents avec la taille des exploitations.



Dans le groupe des fromagers, le lien entre le revenu disponible par UMO exploitant dégagé et le litrage produit par unité de main d'œuvre est relativement important. Ce lien s'affiche moins nettement pour le groupe des livreurs.

Figure 7. Lien entre revenu disponible par UMO exploitant et productivité de la main d'œuvre pour le groupe des fromagers

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)

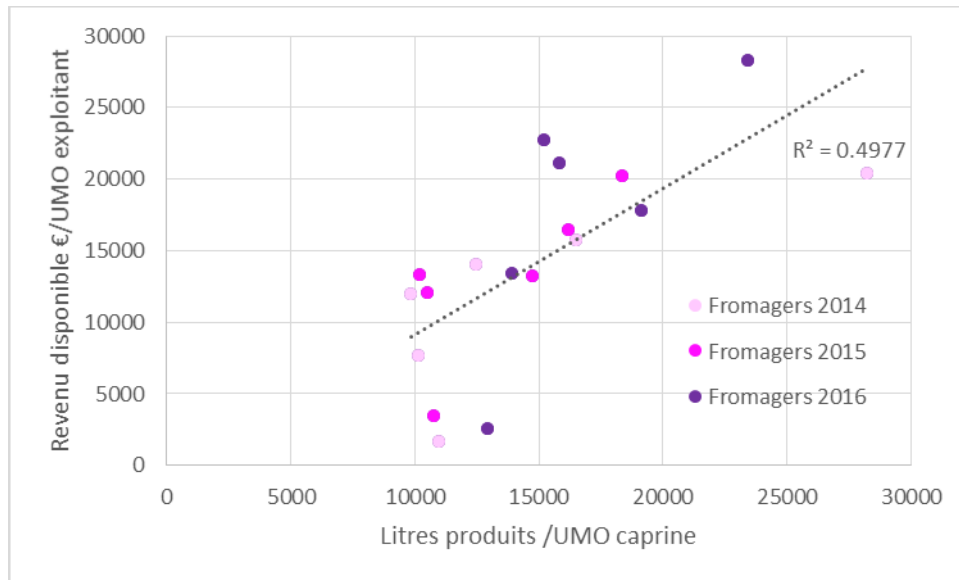
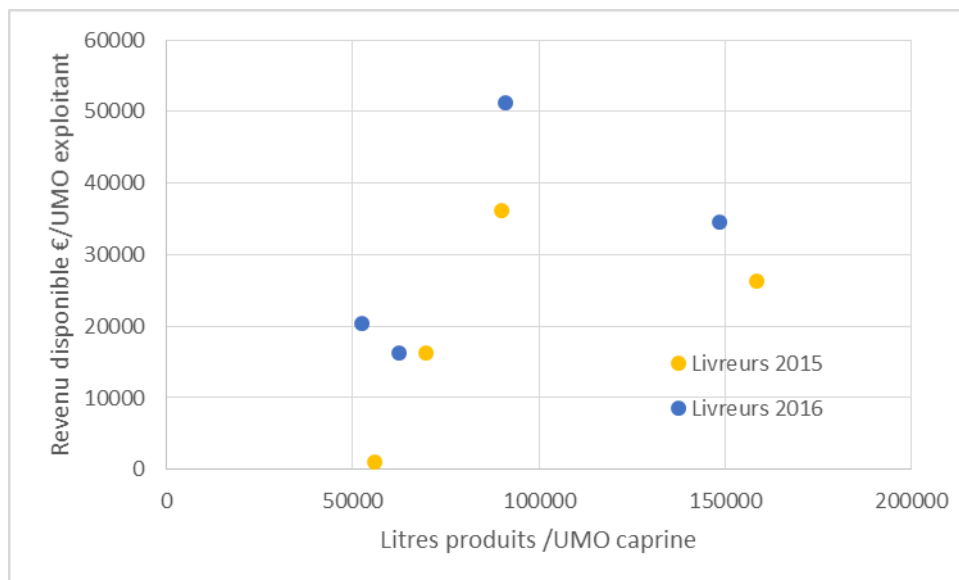


Figure 8. Lien entre revenu disponible par UMO exploitant et productivité de la main d'œuvre pour le groupe des livreurs

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)



3.4. Coûts de production de l'atelier caprin

Le coût de production de l'atelier caprin des exploitations suivies dans le cadre du projet a été calculé selon la méthode nationale¹ mise au point par l'Institut de l'élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture et les contrôles laitiers. Toutes les charges sont rapportées aux 1 000 litres de lait produit, qu'il soit vendu en laiterie ou vendu sous forme de fromages. Les contours de l'atelier caprin incluent la production de lait ou de fromages, l'élevage des chevrettes, la production fourragère et la production de céréales autoconsommées par les caprins. Les charges supplétives (*) sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à disposition de son entreprise : les terres en propriété, les capitaux propres et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Pour les analyses collectives et l'élaboration de références, celui-ci est par convention estimé à 1,5 SMIC brut par UMO.

Tableau 4. Coût de production de l'atelier caprin [/ 1 000 litres de lait de chèvre produits]

(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)

		Fromagers		Livreurs	
		2016	Evol 2015 - 2016 [éch. constant]	2016	Evol 2015 - 2016 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>		8	6	5	5
Volume produit par la main-d'œuvre rémunérée [litres/UMO]		16 854	+6%	78 130	-5%
CHARGES	Coût de l'alimentation [€/1 000 litres]	331	+3%	317	-16%
	dont alimentation achetée [€/1 000 litres]	290	-1%	299	-18%
	dont approvisionnement des surfaces [€/1 000 litres]	41	+101%	18	+28%
	Frais d'élevage (dont frais transfo. et com.) [€/1 000 litres]	324	-5%	95	-12%
	Mécanisation [€/1 000 litres]	370	-4%	255	+14%
	Bâtiments et installations [€/1 000 litres]	465	+22%	132	-22%
	Frais divers de gestion [€/1 000 litres]	313	+7%	70	-11%
	Foncier et Capital (*) [€/1 000 litres]	168	-7%	78	-18%
	Salaires et Travail exploitant (*) [€/1 000 litres]	1 748	-6%	475	+1%
Coût de production de l'atelier caprin [€/1 000 litres]		3 719	-1%	1 422	-7%
PRODUITS	Produit lait [€/1 000 litres]	2 294	+7%	873	+6%
	Produit viande [€/1 000 litres]	82	+71%	26	+206%
	Autres produits [€/1 000 litres]	34	-77%	3	-86%
	Aides [€/1 000 litres]	578	+13%	371	+18%
Produits de l'atelier caprin [€/1 000 litres]		2 987	+7%	1 273	+9%
Rémunération du travail yc main d'œuvre salariée permise par le produit [nombre de SMIC/UMO]		1.05	+27%	1.35	+109%
Rémunération du travail yc main d'œuvre salariée permise par le produit [€/1 000 litres]		1 016	+12%	326	+172%
Nombre d'élevages à plus d'1 SMIC/UMO		4		2	



La forte évolution des charges d'approvisionnement des surfaces dans le groupe des fromagers s'explique par un élevage qui a renouvelé ses prairies temporaires en 2016 (achat de semences). L'évolution du produit viande s'explique quant à elle davantage par les variations d'inventaire troupeau en début et fin d'exercice que par les ventes de réforme et de chevreaux à proprement parlé.

¹ Pour en savoir plus : <http://idele.fr/services/publication/idelesolr/recommends/calculer-le-cout-de-production-en-elevage-caprin-laitier-et-fromager.html>

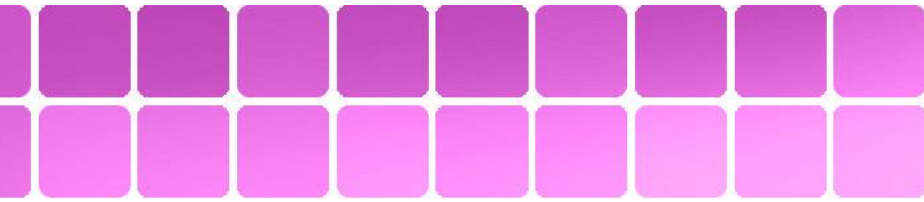


Figure 9. Coût de production moyen de l'atelier caprin fromager [1 000 litres de lait de chèvre produits]
(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)

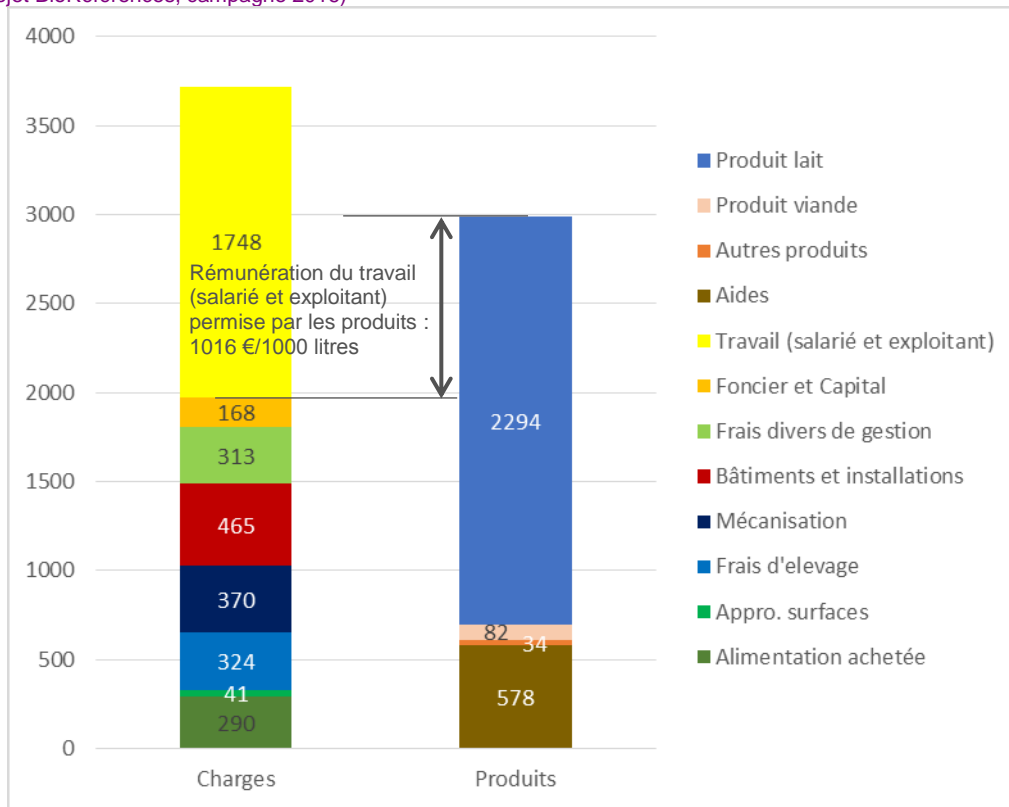
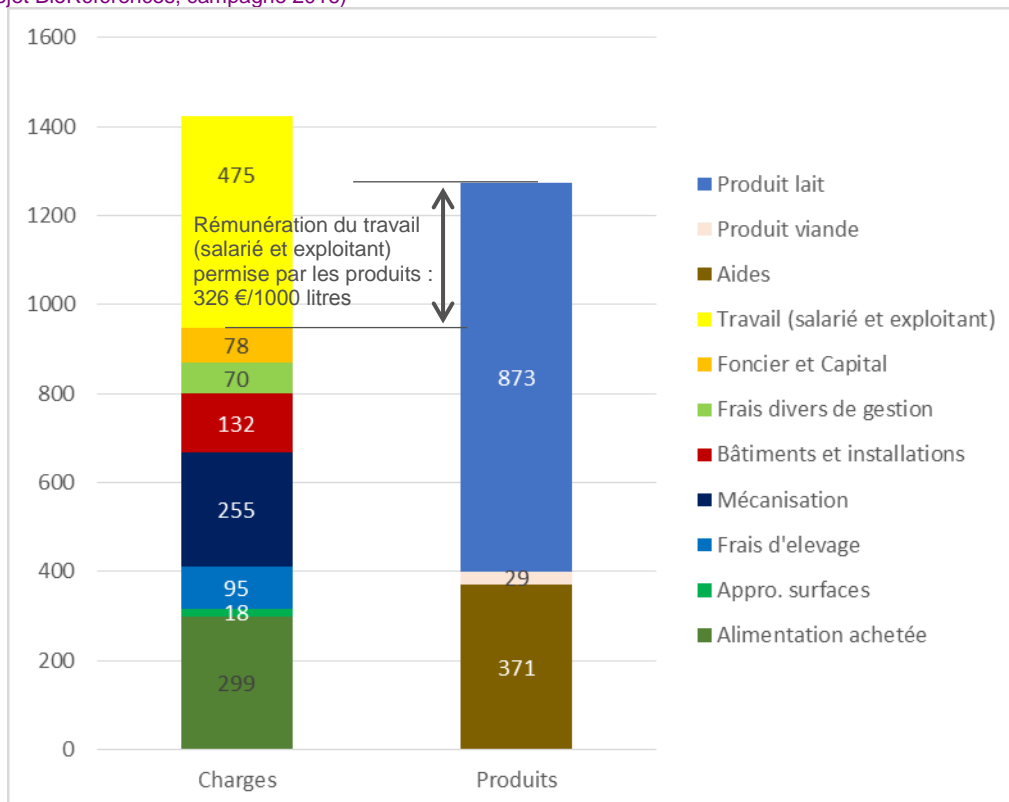


Figure 10. Coût de production moyen de l'atelier caprin livreur [1 000 litres de lait de chèvre produits]
(Source : projet BioRéférences, campagne 2016)





Pour les exploitations fromagères, le coût de production est relativement élevé compte tenu du faible volume produit : 3 719 €/1000 litres produits. Chez les livreurs, produisant un volume de lait plus important, le coût de production est plus dilué et s'élève à 1 422 €/1000 litres produits.

Pour les mêmes raisons, la charge liée au travail constitue une part plus importante du coût de production pour les fromagers. Enfin, l'alimentation achetée est une charge importante chez les livreurs, compte tenu des objectifs de productivité laitière généralement plus élevés.

Pour tenir compte de la variabilité de la composition de la main d'œuvre dans les exploitations suivies (présence de main d'œuvre salariée ou non), la rémunération du travail permise par le produit indiquée ici correspond à la rémunération de toute la main d'œuvre, exploitante et salariée. Pour les élevages fromagers, la rémunération du travail permise par le produit de l'atelier caprin s'étend de 0,1 à 2,7 SMIC/UMO pour une moyenne de 1,05 SMIC/UMO. Pour les livreurs, cette rémunération permise par le produit de l'atelier caprin s'étend de 0,3 à 2,8 SMIC/UMO pour une moyenne de 1,35 SMIC/UMO. Quatre élevages fromagers et 2 élevages atteignent ou dépassent un SMIC/UMO dégagé par l'atelier caprin (contre respectivement 1 et 2 en 2015).

4. Conclusion

L'analyse du petit échantillon présentée ici s'illustre en plus par une forte hétérogénéité dans les systèmes suivis et leurs fonctionnements. Les moyennes indiquées cachent une grande variabilité dans les résultats individuels des exploitations suivies. Néanmoins, les revenus dégagés par les exploitations en livraison en agriculture biologique suivies depuis 3 ans s'améliorent. Converties à l'agriculture biologique depuis 2011 ou 2012, ces exploitations semblent avoir atteint un certain équilibre technique et économique qui leur permet de dégager en moyenne 1,35 SMIC par unité de main d'œuvre.



Dans ces élevages caprins du Massif central en agriculture biologique, les composantes du revenu disponible sont :

- la quantité de lait par UMO, étroitement lié au revenu dégagé par l'exploitation,
- la marge brute dégagée par l'atelier, influencée essentiellement par la productivité par chèvre et les charges d'alimentation, notamment en élevage livreur,
- le niveau d'investissement illustré par le poids des charges de structures.



LEXIQUE

Charges opérationnelles : Sommes des charges variables, liées au volume annuel de l'activité (charges alimentaires, charges de surfaces, charges de transformation et commercialisation, frais d'élevage...)

Charges de structure : Ensemble des dépenses fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre (charges sociales et salariales, amortissements, entretien des bâtiments et matériels, assurances, EDF...)

Coût de production : Coût global de l'activité de l'atelier indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production ; il correspond à l'approche "comptable" des charges de l'atelier, et comprend trois types de charges : les charges courantes (dépenses de l'exercice ajustées des variations de stocks), l'amortissement du matériel et des bâtiments utilisés pour la production, et des charges dites "supplémentaires".

Excédent Brut d'Exploitation [EBE] : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers

Marge brute caprine : Différence entre la valeur de la production de l'atelier caprin (produit brut de l'atelier) et ses charges opérationnelles

Prix de revient : Prix de vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les produits joints.

Produit brut : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production (vente de produits végétaux, vente de produits animaux, aides d'exploitation...)

Produit caprin : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier caprin (vente de lait ou fromages, vente de chevreaux et de chèvres de réforme...)

Revenu disponible : Produits brut + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure – charges financières

Surface Agricole Utile [SAU] : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales

Surface Fourragère Principale [SFP] : Ensemble des surfaces fourragères

Unité Gros Bétail [UGB] : Unité qui correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages par an ; en filière caprine une chèvre équivaut à 0,17 UGB caprin

Unité de Main d'Œuvre [UMO] : Unité qui correspond à une personne occupée à plein temps sur une exploitation





CONTACTS FILIERE CAPRINE

Pôle Agriculture Biologique Massif Central [Coordination générale du projet]

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont

89 avenue de l'Europe – BP 35

63 370 LEMPDES

Tél/fax : 04 73 98 69 57

@ : <https://www.poleabmc.org/>

Contact : Julie GRENIER

Mail : jgrenier.polebio@gmail.com

APABA

Carrefour de l'agriculture

12 026 Rodez cedex 9

Tél / fax : 05 65 68 11 52

@ : www.aveyron-bio.fr

Contact : Alexandre BANCAREL

Mail : filiere@aveyron-bio.fr

Chambre d'agriculture de la Drôme

Maison familiale Quartier Chaumeane

26 400 DIVAJEU

Tél : 04 27 46 47 06

Contact : Christel NAYET

Mail : christel.nayet@drome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Lozère

4 rue de Briançon

ZAE St Julien du Gourg

48 400 FLORAC-TROIS RIVIERES

Tél : 04 66 45 13 58

@ : www.lozere.chambagri.fr

Contact : Françoise BOUILLON

Mail : francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr

Institut de l'élevage

BP 42118

31 321 CASTANET-TOLOSAN

Tél : 05 61 75 44 44

@ : www.idele.fr

Contact : Catherine DE BOISSIEU

Mail : catherine.deboissieu@idele.fr

Chambre d'agriculture de la Corrèze

Puy-Pinçon Immeuble consulaire Tulle Est

19 000 TULLE

Tél : 05 55 21 55 68

@ : www.limousin.synagri.com

Contact : Sylvie DENIS

Mail : sylvie.denis@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Loire

43 avenue Albert Raimond

42270 ST PRIEST EN JAREZ

Tél : 04 77 91 43 02

@ : www.terresdeloire.fr

Contact : Philippe ALLAIX

Mail : philippe.allaix@loire.chambagri.fr

BIO BOURGOGNE

19, avenue Pierre Larousse

BP 382

89006 AUXERRE cedex

Tél : 03 86 72 92 20

@ : www.biobourgogne.fr

Contact : Aurélie BILLON

Mail : aurelie.billon@biobourgogne.org



LE PROJET BIOREFERENCES

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle AB Massif Central, soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Les années 2017 et 2018 du projet BioRéférences sont financées dans le cadre de la Convention de Massif / Massif Central par : l'Etat (FNADT), les Régions Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Bourgogne Franche Comté et le département de la Corrèze.

